

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Animateur :</b>        | Jacques Noble.  |
| <b>Membres présents :</b> | Mme. Karine Vergnaud,<br>MM. Laurent Fouché, Bruno Renon, |
| <b>Membres excusés :</b>  | M. Yadaly Sakho, Claude Fort                              |
| <b>Invité :</b>           | Néant   |
| <b>Membre absent :</b>    | Néant   |

## SOMMAIRE

### 1° Sujet(s) « Pour décision »

- ✓ Etude de la demande de création d'entente entre l'AS Soyaux et le GSF Portugais (U11 et U13)
- ✓ Etude de la demande de création d'entente entre la JS Basseau et la JS Sireuil ( U15 et U17)

### 2° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Règlement du Championnat U15
- Règlement du Championnat U17
- Annexe 1 du Championnat féminines à 8
- Annexe 1 du Championnat féminines à 11

### 3° Questions et informations diverses

- Néant

## INTRODUCTION

**Accueil :** L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

**Formalités :** la Commission homologue le PV N°3 (28/08/2024).

**Civilités :** Néant

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre l'AS Soyaux et le GSF Portugais (U11 et U13)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'AS Soyaux et du GSF Portugais, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 01 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

### 2° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre la JS Basseau et la JS Sireuil (U15 et U17)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de la JS Basseau et la JS Sireuil, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 02 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

## SUJET(S) « POUR INFORMATION »

### 1° - Règlements du championnat U15 et U17

La commission procède à une relecture des règlements du championnat U15 et U17 et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

## QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

- Néant

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 04/09/2024

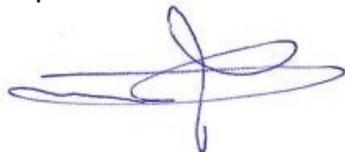
| N° | Thèmes   | Décision | Pilote   |
|----|--|----------|----------|
| 1  | Demande de création d'Entente jeunes entre l'AS Soyaux et le GSF Portugais | Validé   | J. Noble |
| 2  | Demande de création d'Entente jeunes entre la JS Basseau et la JS Sireuil  | Validé   | J. Noble |

La prochaine réunion sera programmée le mercredi 09 octobre 2024 à 14h00

-----

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00

L'animateur,  
Jacques NOBLE



Le Secrétaire de séance  
Laurent Fouché

